

Lexique

Bulletin de vote :

papier sur lequel est inscrit le nom des candidat(e)s

Campagne électorale :

période durant laquelle les candidat(e)s peuvent présenter leurs idées afin d'obtenir les voix des électeurs(trices)

Candidat(e) :

personne qui se propose pour être choisie par les autres pour remplir un rôle

Conseil municipal :

assemblée de personnes élues par les habitants, chargée de gérer les affaires de la commune

Électeur(trice) :

personne qui participe à la désignation de quelqu'un par son vote

Isoloir :

petite cabine dans laquelle l'électeur(trice) prépare son vote sans que personne ne puisse le voir

Liste d'émargement :

liste établie à partir de la liste électorale, elle reprend tous les noms des personnes pouvant voter

Mandat :

mission accordée pour un temps donné, par les électeurs(trice), à une personne élue, afin qu'elle agisse en leur nom

Urne :

boite dans laquelle on dépose un bulletin de vote

Livret de l'électeur(trice) et des candidat(e)s

Conseil Municipal des Jeunes d'Herry



Renseignements à la mairie au 02.48.79.54.24
ou par mail cmjherry@gmail.com

Le Conseil Municipal des Jeunes, qu'est ce que c'est ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est une assemblée d'enfants scolarisés en CM1, CM2, 6^e et 5^e, qui permet aux jeunes de participer et de s'impliquer dans la vie citoyenne. La durée du mandat est de 1 an.

Le Conseil Municipal des Jeunes permet aux jeunes élu(e)s :

- de réfléchir à des projets d'intérêt général,
- de travailler à leur mise en place de façon cohérente,
- d'interroger la municipalité sur des questionnements et de transmettre l'information aux jeunes administrés,
- de rapporter la parole de tous les jeunes Herryssons,
- de participer ainsi à la vie citoyenne de la commune,
- de participer aux commémorations et manifestations organisées par la commune.

Être élu(e) au Conseil Municipal des Jeunes, c'est donc participer à une « petite aventure » pour te préparer à devenir le citoyen de demain qui exercera pleinement ses droits en allant voter en toute conscience et en participant à la vie de la collectivité.

Alors si tu souhaites devenir acteur/actrice de ta commune : rejoins le Conseil Municipal des Jeunes !

Les missions des conseillers(ères) :

Si tu es élu(e), tu devras t'engager et faire de ton mieux pour :

- exprimer et défendre tes idées,
- agir dans l'intérêt collectif,
- savoir écouter et respecter les autres, mettre à profit des idées et accepter les divergences d'opinions,
- donner naissance à des projets en rapport avec les besoins des jeunes,
- être présent et ponctuel aux réunions et aux manifestations nécessitant la présence des membres du Conseil Municipal des Jeunes, tout en étant conscient de l'importance de ton rôle au sein de la commune,
- être disponible tout au long de ton mandat.

Les élections :

Pour être candidat(e) :

- Tu dois être scolarisé en CM1, CM2, 6^e ou 5^e,
- Tu dois être domicilié à Herry,
- Tu dois déposer ta candidature et avoir une autorisation parentale **avant le 25 septembre 2021**
- Tu dois présenter tes motivations aux autres jeunes.

Pour être électeur(trice) :

- Tu dois être scolarisé en CM1, CM2, 6^e ou 5^e,
- Tu dois être domicilié à Herry,
- Tu dois être inscrit sur la liste électorale **avant le 18 septembre 2021.**

La campagne électorale :

Tu dois présenter tes idées ou tes projets aux autres jeunes afin de les convaincre de voter pour toi.

Le déroulement du vote :

Les élections se dérouleront à la mairie le **dimanche 10 octobre 2021.**

Le jour du vote, tu devras :

- prendre un bulletin de vote et une enveloppe
- aller dans l'isoloir, entourer 3 noms des enfants que tu auras choisis et fermer l'enveloppe
- mettre ton enveloppe dans l'urne et signer la feuille d'émargement en face de ton nom.

Après les élections :

Le nom des enfants élus sera affiché à la mairie et sur le site de la commune. Une cérémonie à la salle des fêtes permettra à M. le Maire de présenter, notamment à la presse, les élus du CMJ.

Une première réunion du CMJ aura lieu assez vite après les élections, elle permettra à chacun de faire connaissance et permettra de commencer à réfléchir sur l'organisation du travail des jeunes conseillers.

